

Manœuvres d'armée sur deux fronts: au Bundeshaus et à l'Oberalp

Quelle est la nouvelle conception suisse de la défense nationale ? Ce secret militaire fait l'objet du rapport du Conseil fédéral, qui est discuté par les Chambres (cette session même par le National) et que publie la « Feuille fédérale » du 16 juin 1966.

La dernière stratégie avait été élaborée en 1960 (message du 30 juin). Une étude comparative des textes devait nous dire comment évoluent les colonels de notre état-major.

Mais notre conscience de journalistes ne nous a pas permis d'en rester là. Trois d'entre nous se sont « banalisés » en simples soldats, pour mieux suivre les manœuvres du corps d'armée alpin. Nous avons le message fédéral dans notre sac à pain, sec comme un paquet de biscuits Oulevay. La vérité sur le terrain, la vérité parlementaire : nous tenions les deux bouts de la chaîne. A moins d'être colonel commandant de corps ou vigneron, il n'y a pour le citoyen suisse pas d'autres méthodes.

Armée et démocratie

En préambule, il faut rendre hommage à quelques qualités de l'armée que n'affectent pas les élasticités stratégiques.

L'armée, fondamentalement, nous garantit la réalité et les promesses de la démocratie. Nous le disons sans ironie. L'armée ne nous fait pas croire en la démocratie comme l'absence nous confirme dans nos amours : couchés sur le pont d'un camion, nous ne rêvons pas de démocratie; les rêves civils de la soldatesque, vous le savez Adèle, ont d'autres formes.

L'armée donc expérimente la démocratie. Quel contraste avec le parlementarisme ! Nous nous traînons de cours de répétition en cours de répétition comme de législature en législature. Landwehriens de la députation, nous nous demandons parfois déprimés que veut, que peut le peuple, ses élus, ses mandants. Au garde-à-vous casqué, ça ne fait plus un pli : la démocratie existe avec une consistance de drap militaire.

Montesquieu

Dans « L'Esprit des Lois » (L. II, chap. II) Montesquieu définit le fondement de la démocratie : « La capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite ». Cette capacité, elle s'exerce sur les rangs. On n'a jamais vu un officier incompetent, gaffeur, trouillard, en imposer à ses hommes. Sans mérite, pas d'autorité. Le jugement de la troupe est quasi infailible. En général, à part un certain nombre de colottes de peau de vache, les officiers savent craindre ce jugement. Ils utilisent leurs titres pour déléguer à d'autres les responsabilités. Comment fait un premier lieutenant, avocat et artilleur, pour diriger la manœuvre au moment de sortir d'un ravin un obusier de 10,5 embourbé jusqu'aux essieux ? Il supervise et s'en remet pour l'essentiel au chauffeur de poids lourds et au paysan tractoriste.

Ainsi sous la hiérarchie galonnée se crée rapidement une autre hiérarchie, non-parallèle, efficace dans les moments de vérité. La première, officielle, ménage la seconde à laquelle elle concède, de manière paternaliste, quelques faveurs. Ces concessions sont d'ailleurs limitées. Pour l'essentiel, le travail militaire est travail de routine, d'autant plus qu'il ne s'exécute pas de manière créatrice, mais selon le principe : agir de façon à n'avoir pas d'emmerdements. Aussi, les recours aux capacités d'initiative de la base peuvent être réduits au minimum. Tout le formel est là pour étouffer l'esprit critique. « Je n' veux pas le

savoir ». Et pourtant l'armée fait invinciblement croire à la démocratie, car malgré son décorum, son appareil discret de répression, ses grades, son art d'utiliser les mouilleurs, ses automatismes, ses préjugés de classe, elle n'étouffe pas, mais révèle au contraire là capacité naturelle des hommes, confrontés sans intermédiaire, à discerner le mérite.

Armée et poésie

Avec la même évidence, l'on croit dans les cantonnements à l'avenir de la poésie. Les histoires de chambre sont parfois monotones. La psychanalyse y ferait belle moisson : les thèmes œdipiens (la femme est communément appelée la mère), l'obsession scatologique, etc. Mais, au-delà de ces fixations, on découvre une joie à manipuler les mots; la trouvaille verbale est constante, parfois admirable. Permettez un exemple, sans tomber dans les histoires de service !

Un gris-vert, visage bronzé et tête sportive, se met en cuissettes. Surprise : il découvre des jambes étonnamment pâles. Chacun ressent l'insolite de cette peau blanchâtre. Mais l'un invente l'image (surréaliste) : « Tu es bronzé, dit-il, comme une canne d'aveugle ».

La joie verbale est un des plaisirs essentiels de l'homme en communauté, et c'est un plaisir populaire, vivant et vivace. Un jour, il ne faut pas désespérer, la poésie sera faite pour tous et par tous.

Cette armée qui nous laisse incertains quant à la compréhension, la définition, l'extension du concept de défense nationale, revivifie à coup sûr notre foi dans la démocratie et la poésie. Il fallait lui rendre cet hommage. Le message du Conseil fédéral n'en parle pas. Il lui arrive d'oublier les vraies valeurs. Mais quelle est donc sa stratégie ?

1,4 milliard pour une évidence

La conception 1966 fera, sans nul doute, l'unanimité. Le message fédéral est habile, très exactement adapté au langage parlementaire, mélange de fermeté peloteuse et de prudence tactique. En 1960, nos chefs rêvaient d'une armée blindée, mécanisée, capable d'affronter à armes égales sur le Plateau, par exemple aux portes de Zurich, l'ennemi. Cette conception se résumait très exactement dans cette phrase du message d'alors :

« L'armée doit être organisée de façon à pouvoir mener sur le Plateau, tout au moins avec une partie de ses moyens, un combat mobile couvert et appuyé par l'aviation ».

L'aviation avait en 1960 pour mission non seulement de protéger « l'intégrité de notre espace aérien », mais de « lutter contre les bases de feu et les installations adverses hors de portée de nos armes terrestres ».

1960, c'était réellement la mégalomanie et la folie des grandeurs. Puis vint l'affaire des Mirage. Elle revêtit deux aspects : l'un, scandaleux, dans la mesure où la confiance du Parlement avait été abusée; l'autre, permanent, dans la mesure où la prétention de l'état-major d'acquiescer des armes égales à celles des grandes puissances s'avérait absurde, pour des raisons évidentes qu'il est aisé de résumer.

De toute façon, il est difficile pour un petit pays de suivre le progrès technique. C'est une question de dimension conforme. Certaines dépenses de recherche, certains investissements exigent une surface suffisante. Mais, en technologie militaire, sous l'effet

Bi-mensuel romand
N° 59 29 septembre 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet
Henri Galland
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Manceuvres d'armée (suite)

de la course aux armements, le phénomène est amplifié : la recherche progresse plus vite et la production dispose de moyens plus vastes que partout ailleurs : il se produit une distorsion, si bien que l'écart, inévitablement, se creuse entre les petites et les grandes puissances. La conception de 1960 ne pouvait aboutir qu'à notre essouffement rapide. Les Mirage le démontrèrent.

Cette leçon est aujourd'hui acceptée par le Conseil fédéral dans les termes suivants :

« L'exemple de l'acquisition d'avions a fait ressortir tout particulièrement le problème posé par le développement dans le domaine de l'armement à un petit Etat qui s'en remet uniquement à ses propres forces. Ce problème réside non seulement dans le coût très élevé des armes modernes, mais aussi dans leur vieillissement rapide, provoqué par la progression incessante des découvertes et des réalisations d'ordre scientifique et technique. Ce vieillissement est surtout marqué pour les matériels techniques particulièrement perfectionnés. »

Il nous en aura coûté 1,4 milliard pour que cette vérité soit admise. Il est de coûteuses évidences.

Le schéma actuel

Comment seraient engagées les unités de l'armée suisse ?

- Des brigades frontières pour stopper la première avance de l'ennemi;
- Des corps d'armée pour accrocher l'ennemi sur le Plateau, canaliser son avance sur certains axes de progression;
- Des formations blindées et mécanisées tenues en réserve et chargées de la contre-attaque;
- Un corps d'armée de montagne pour tenir le réduit.

Ce schéma semble réaliste. Compromis entre la défense mobile et statique. L'état-major cherche à tirer parti des particularités de notre sol sans renoncer à préparer certaines unités de l'armée au combat à armes égales. Mais est-ce vraiment la solution parfaite ?

Les manœuvres du corps d'armée alpin

Le commandant de corps Zublin ne nous a pas invités à la critique de l'exercice du 3^e corps d'armée. La défense des accès sud-est du Gothard, thème des manœuvres, n'était d'ailleurs pas inspiré des conditions réelles du combat. Les brigades de forteresse n'avaient pas été engagées. Le problème essentiel consistait à apprécier la mobilité des troupes à travers les axes routiers alpins : soit pour l'approche et la mise en place, soit pour l'engagement. 45 000 hommes et 4000 véhicules se prêtèrent au jeu. Le résultat a été négatif. Ni la résistance de l'infanterie, ni sa préparation ne furent défailtantes. Mais les transports ne jouèrent que par convention. La vulnérabilité des routes alpestres, même si l'on tient compte des roades que rendent possibles un certain nombre de voies militaires non inscrites sur les cartes, secrètes (?) et qui ne furent pas utilisées lors de ces manœuvres, la vulnérabilité des chemins motorisés est évidente. Faites sauter quatre lacets du Susten, de l'Oberalp, du Klausen et c'est la paralysie des transports routiers.

Que serait-ce, à plus forte raison, si ces transports n'avaient pas simplement à progresser, mais à opérer dans des conditions difficiles ? Les dernières manœuvres ont révélé qu'ils étaient totalement vulnérables aux attaques aériennes.

On croit parfois palier ces risques. La nuit camoufle. Aussi le slogan : roulez la nuit et cachez-vous à l'aube est devenu la tarte à la crème des manœuvres en Suisse. Et pourtant le message du Conseil fédéral insiste sur l'aptitude croissante des armées modernes « à mener le combat de nuit également ».

En fait, l'actuelle conception de la défense nationale

est coûteuse. Nous n'avons pas de parapluie. Le degré de motorisation est disproportionné à notre protection aérienne. En 1960, l'état-major était saisi de folie des grandeurs. Mais la folie, parce qu'irréaliste, a sa logique. Sur le papier, nous nous offrons à l'époque les chasseurs et les blindés; ils étaient verticalement complémentaires. Aujourd'hui nous avons dû renoncer à une trop coûteuse couverture aérienne. Il nous reste les rampants motorisés. Mais ils sont nus. Même la nuit. Assez péniblement pour qui lit entre les lignes, le rapport du Conseil fédéral s'efforce de masquer cette faiblesse. Mais les auteurs ne cachent pas qu'ils sont prisonniers pour de très longues années de ce qui existe. Le dilemme est le suivant :

Sans protection aérienne, une armée motorisée est vulnérable sur le Plateau; ramenée et concentrée dans le réduit, elle est encore plus vulnérable.

De fait, il faudrait une reconversion profonde, une véritable nouvelle conception de la défense nationale. Le message fédéral se limite à un décrochement tactique. Il est adroit. Il s'agit de couvrir une retraite.

Les dépenses

Les parlementaires laissent volontiers les militaires choisir leurs jouets. Mais ils sont devenus sensibles à la dépense. Or le Conseil fédéral se fait rassurant : il offre deux garanties :

- a) d'ici à 1969, les dépenses militaires ne dépasseront pas le 30 % du budget de la Confédération;
- b) pour cette période, les experts ont planifié les dépenses en maintenant un rapport constant avec le produit national brut. D'ici à 1969, la dépense sera de 8,3 milliards.

Mais le renchérissement n'est pas compris dans ce chiffre, ce qui signifie qu'en 1969, nous aurons donc atteint les deux milliards annuels.

C'est rassurant pour qui le veut bien. Mais signalons que, dans le rapport sur la planification des finances fédérales, une augmentation des dépenses militaires **supérieure** à celle du produit national brut est prévue (produit national brut : + 6,5 %; dépenses militaires : + 7,2 %; p. 55 et 233). Mais ces dépenses toutes considérables qu'elles sont ne permettront pas vraisemblablement de faire face aux besoins durablement. Pour les raisons suivantes :

— En 1970, un renouvellement important de notre parc d'avions devra être opéré. Il est déjà à l'étude. Il crèvera les plafonds prévus jusqu'en 1969.

— En raison du progrès technique, le renouvellement de l'armement coûte toujours **un multiple** du prix du matériel à remplacer.

— Comme dans toute entreprise, l'augmentation des achats et des investissements entraîne une augmentation des dépenses courantes.

Aussi est-il évident que dans le cadre de l'actuelle conception de la défense nationale, les échéances sérieuses se présenteront dès 1970.

Le Parlement s'est laissé rassurer à bon compte.

Autres lacunes

Le message fédéral présente encore des lacunes curieuses. Chacun admettait que la conception de 1960 signifiait une intégration, non de droit, mais de fait, à la stratégie de l'O.T.A.N. Dans quelle mesure la désintégration de l'O.T.A.N., à la suite du retrait de la France, entraîne-t-elle une révision de notre stratégie ? Pas un mot sur cette question ! Le message souligne, c'est une originalité du texte, la nécessité de préparer la survie du pays sous les coups d'un adversaire qui utiliserait les armes atomiques et chimiques. L'insistance sur le chimique est sensible dans ce message. Or c'est précisément un domaine où nous pourrions mettre sur pied notre propre armement. Notre industrie créera plus facilement des armes chimiques qu'atomiques. Qu'en est-il en ce domaine ? Des démentis seraient utiles.

Le drapeau blanc

Dès 1970, tout sera à reprendre. Il faudra probablement (nous le disons sans vouloir jouer au stratège,

mais à titre d'hypothèse de discussion) se contenter d'une armée de campagne très réduite, supérieure-ment armée, et s'appuyant sur la très haute qualification de milices choisies en fonction de leurs aptitudes professionnelles civiles. Pour le reste, une armée de fortification et de réduit, mais dont la mobilité est à revoir, les conditions n'étant plus celles de la dernière guerre.

Le Conseil fédéral à défaut présente un message habile. Chacun, on le sait, désire cet armistice. Il a permis de ressortir pour M. Chaudet l'épithète d'homme d'Etat; quant aux opposants, ils ont pu se rendre avec bonne conscience; ils ne demandaient que ça !

L'unanimité nationale est retrouvée. Les manœuvres ont réussi. Le Parlement et M. Chaudet peuvent se souhaiter sereinement un bon retour dans leurs foyers.

Emetteur protestant international Est-ce bien sérieux ?

En 1957 est née l'idée de créer en Suisse un émetteur protestant international. Différentes personnalités religieuses suisses provenant de milieux réformés : luthériens, méthodistes, baptistes, mennonites et d'autres communautés évangéliques devaient constituer le 17 avril 1958 l'association EPI. Un comité est créé, composé de pasteurs et de laïques des Eglises nationales, des Eglises et des communautés indépendantes. Un secrétariat est ouvert. La nouvelle association devait recevoir le 19 janvier 1962 l'appui officiel de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

La Fédération nomme une commission d'étude et dépose, avec l'Association EPI, une demande de concession d'émission auprès du Conseil fédéral, le 20 mars 1963.

Aujourd'hui, plus de huit ans après la constitution de l'association EPI, la première pierre de l'émetteur n'est pas encore posée, bien que les terrains soient disponibles depuis le 26 juin 1965.

Que se passe-t-il ?

Peut-on obtenir une concession ?

Pour une noble cause, est-il possible d'obtenir en Suisse une concession d'émetteur ? Nous l'avons demandé aux P.T.T. Pour illustrer notre pensée, nous leur avons fait part de notre intention de financer un émetteur international de tendance syndicaliste. Voici donc quel est le droit en la matière :

L'octroi d'une concession pour l'exploitation d'un émetteur radiophonique correspond à une cession des droits régaliens de la Confédération tels qu'ils découlent de l'article 36 de la Constitution fédérale et la décision appartient au Conseil fédéral.

Actuellement, seule la Société suisse de radiodiffusion est au bénéfice d'une telle concession, mais celle-ci n'a pas, de l'avis de la Direction générale des PTT, le caractère d'un monopole.

Cependant un des critères essentiels pour l'octroi de nouvelles concessions d'émetteurs radiophoniques est de fournir les preuves qu'elles répondent bien à un besoin public généralisé. Cet élément faisait défaut dans plusieurs demandes de concessions d'émetteurs régionaux, ou à buts publicitaires ou commerciaux, qui ont été refusées.

Une ordonnance de 1942 prescrit que rien ne doit être émis « qui aille à l'encontre de notre neutralité et de nos obligations internationales, qui trouble l'ordre et la tranquillité publics ainsi que la paix religieuse, ou qui soit nuisible aux intérêts du pays, des PTT ou de la diffusion radiophonique ».

L'EPI répond-il à ces conditions ? Le statut des Eglises de l'Est ou même d'Espagne rendrait plus difficile qu'il n'y paraît un soutien de ces Eglises qui ne heurte pas le gouvernement dont elles dépendent.

Variation de doctrine

Sur ce difficile problème, mais qui pour la Suisse est de grande importance politique, la doctrine varie. Que l'on compare ces deux déclarations non-concordantes.

Le 30 juin 1965, l'évêque Ferdinand Sigg, de l'Eglise méthodiste de Zurich, définissait la politique du futur émetteur avec une parfaite netteté :

« Avant tout, on ne saurait user de l'émetteur à des fins politiques; ce serait en abuser. Il nous a fallu dissiper, même jusqu'en haut lieu, l'idée erronée qu'on se servirait d'un pays neutre pour envoyer à l'Est des émissaires capables d'intervenir dans les circonstances locales. Certes, il existe des Suisses qui le souhaiteraient. Mais ce n'est pas la volonté de la Fédération des Eglises, ni celle de l'association EPI ni celle du gouvernement fédéral qui tient à octroyer la concession. »

L'évêque Sigg est mort en 1965.

Et le pasteur Clément Barbey, de Payerne, représentant à plein temps de la Fédération auprès de l'association EPI a fait en juin 1966 à l'hebdomadaire « La Vie Protestante » des déclarations d'un autre ton, en réponse à la question : « Quelle attitude l'EPI compte-t-elle adopter vis-à-vis du communisme (pays de l'Est) ? ».

« Nous nous mettons au service des Eglises de ces diverses zones. Un virage a été pris dans la conception même de l'entreprise, depuis un an et demi environ. Une vue objective de la situation a amené l'EPI à constater l'obligation de prendre au sérieux les minorités protestantes là où elle se trouvent et de les laisser s'exprimer elles-mêmes. Il ne s'agit pas seulement ici des Eglises de l'Est, mais aussi de l'une des plus importantes communautés protestantes d'Espagne, l'Eglise des Frères, qui est assez fondamentaliste, assez proche des milieux du Réveil. »

On imagine sans peine que la possibilité donnée à des minorités nationales de trouver sur notre sol des possibilités d'expression qui leur sont refusées chez elles nous posera de redoutables problèmes de neutralité. L'entreprise est délicate. La doctrine est-elle ferme en la matière ?

Où en est la demande de concession ?

« La Vie Protestante » du 6 août 1965, reprenant le « Bulletin de l'EPI » de mars 1965 et le « Ralliement » de Lausanne, février-mars 1965, écrit :

« Un grand pas en avant vers la réalisation de ce projet grandiose a été fait le 1^{er} juin 1964 lorsque le Conseil fédéral a accordé une concession provisoire pour l'érection de l'émetteur sous condition que le financement de l'entreprise soit assuré ».

Or, il semble bien, comme dans toute entreprise qui a besoin pour réussir d'une large adhésion, que ce communiqué contenait une part de « suggestion » ou d'« autosuggestion ». En effet, en date du 29 juin 1966, sous la signature de M. C.-F. Ducommun la direction générale des PTT écrivait à « Domaine Public » :

« Au sujet de l'exploitation d'un émetteur de radio protestant, nous tenons à préciser que le Conseil fédéral n'a pas accordé de concession provisoire mais a simplement discuté ce point le 1^{er} juin 1964 et autorisé le chef du Département des transports et communications et de l'énergie à déclarer que la demande de concession avait été favorablement accueillie. Une décision sera prise lorsque les requérants auront mis au point la question financière. » Mais, précisément, comment est mise au point cette question financière ?

Dominus providebit

L'association EPI a trouvé 10 000 membres en Suisse, à l'étranger. Collecte en Suisse, dans treize pays européens et aux U.S.A. De ces méthodes bien dans la tradition, on espérait un rendement providentiel. Qu'on en juge ! Convoquée par la Fédération des Eglises protes-

tantes de Suisse et l'association EPI, une conférence s'est tenue à Rüschlikon, Zurich, les 29 et 30 juin 1965, réunissant 90 délégués venus des Eglises de onze pays.

Devant eux, le président de l'association EPI, Arnold Bolle, avocat en retraite de La Chaux-de-Fonds, s'exprimait en ces termes :

« Nous n'avons pas sollicité la collaboration d'experts techniques qualifiés et particulièrement compétents : ils nous ont été offerts.

Nous n'avons pas sollicité l'argent qui était nécessaire à la propagande, ou plus exactement à la diffusion de l'idée, il nous a été offert.

Sur la pièce de cinq francs suisses, quelques lettres sont en relief et qui disent : Dominus providebit. Dieu pourvoit et Dieu a pourvu. Dieu a tout fait : c'est Lui qui fait tout. »

Sept mois plus tard, en mars 1966, M. Arnold Bolle annonçait sa démission pour des raisons d'âge et de santé. Et il restait beaucoup à faire techniquement et financièrement. Nous allons voir pourquoi.

Mieux que chez le roi des rois

La commission technique est dirigée par le vice-président de l'EPI, Albert Möckli, de La Neuveville, directeur retraité de la Division TT à la Direction générale des PTT.

Dans la demande de concession (20 mars 1963), deux émetteurs de 250 kw chacun sont prévus.

Il s'agit là d'une coûteuse ambition si l'on songe que nos émetteurs nationaux de Beromünster et Sottens ont chacun une puissance de 150 kw. De plus nos émetteurs publics diffusent leurs programmes sur ondes moyennes dont la portée est étroitement fonction de la puissance rayonnée en kw. Par contre, la portée d'un émetteur ondes courtes tel que celui de l'EPI n'est pas uniquement liée à la puissance en kw. Elle dépend d'un autre facteur, la réverbération des ondes courtes sur l'ionosphère, et permet de se contenter d'une puissance moindre.

L'émetteur de la Fédération luthérienne mondiale à Addis-Abéba, qui existe depuis 1963, se contente de deux groupes de 100 kw.

Mieux, c'est plus cher

L'émetteur d'Addis-Abéba, en grande partie financé par les Eglises des USA, a coûté 2 250 000 dollars et son exploitation annuelle (plus de 300 employés) revient à 500 000 dollars.

Le coût de l'émetteur de l'EPI était chiffré par ses initiateurs de 1960 à 4 millions de nos francs et en 1966, ils l'estiment à 7 millions. Le budget d'exploitation annuel, estimé en 1960 à 1 250 000.— est aujourd'hui évalué à 2 millions. Si la puissance de 2 x 250 kw est maintenue, c'est parfaitement insuffisant. En face de ces besoins, quelles sont les ressources actuelles de l'EPI dont nous avons recensé les 10 000 adhérents :

La fortune de l'association s'élevait au 31 décembre 1964 à Fr. 36 350,31 et au 31 décembre 1965 à Fr. 64 706,67. Sur ce dernier montant, plus de Fr. 12 000.— figurent au bilan sous les postes « Meubles » et « Machines ».

Les cotisations et dons ont produit en 1965 Fr. 146 096,50 mais dès maintenant les salaires, frais de comité, de déplacement et autres Fr. 117 740,14, de sorte qu'un petit excédent de recettes de Fr. 28 356,36 a pu être versé au compte « Fortune » soit 19,4 % (en 1964, le 23,6 % seulement).

Albert Möckli, président de la commission technique, lançait en mars 1965 un véritable cri d'alarme : « La commission devrait s'adjoindre un ingénieur ou un technicien à plein temps. Pour le moment l'argent manque pour en payer un seul et il serait nécessaire d'en engager un second avant un an, car le projet se renchérit de 340 000 francs suisses chaque douze mois de retard ».

Mais les donateurs étrangers font grise mine : ils n'ont versé en 1965 que Fr. 12 936,60. Il y avait des délégués de onze pays à l'assemblée du 30 juin 1965, mais aucun représentant de l'étranger ne s'est présenté à l'assemblée générale de l'EPI le 13 novembre 1965.

Question

Beaucoup d'improvisation et d'illusions généreuses dans cette affaire. On brasse, avec la neutralité et l'évangélisation, les kw et les millions.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse va-t-elle rompre le silence qu'elle observe depuis le 19 janvier 1962, date de son adhésion, et annoncer quelles sont les intentions et quels sont les moyens financiers qu'elle met à disposition de l'émetteur protestant international ? En un mot, est-ce sérieux ?

Education permanente

M. Jean Le Veugle, conseiller technique au Ministère de la jeunesse et des sports à Paris, a récemment publié pour le compte du « Coopérateur suisse » une étude très fouillée en douze articles, qui vient de faire l'objet d'un tirage à part et qui peut être obtenu auprès de la rédaction, à Bâle; elle répond à la question : « Qu'est-ce que l'éducation permanente ? ».

Ce travail offre un double intérêt. M. Le Veugle, à contre-courant, s'efforce de montrer toutes les formes qui seraient nécessaires pour qu'on se préoccupe, avant l'organisation des loisirs, de l'amélioration des conditions de travail. Nous avons aimé son insistance à réclamer une formation économique à tous les niveaux. L'autre intérêt de cette étude est de montrer les limites d'un vocabulaire idéaliste, qui ne se réfère jamais aux forces qui animent la lutte sociale. Pour résister aux sollicitations d'une économie de profit, M. Le Veugle ne craint pas de faire appel entre autres méthodes à l'entraînement mental, à l'examen quotidien, au journal intime. Qu'en aurait pensé Marx ?

Emasculaton de la critique Nous créons des apatrides

Les faits ont été publiés sur la base d'un communiqué de l'A.T.S. (14 septembre 1966).

L'ouvrier italien Generoso Longanella, maçon à Berne, est expulsé de Suisse. Motif : il a participé à Milan à un congrès du Parti communiste italien, dans sa voiture se trouvait du matériel de propagande contre la guerre au Vietnam.

Longanella n'était pas un ouvrier parachuté en Suisse. Il y résidait depuis 1957; il était de surcroît président du groupe italien de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment de Berne.

La surprise, ce n'est pas l'expulsion; la police fédérale des étrangers est connue pour son doigté, mais ce qui étonne c'est l'absence de vigoureuse réaction de l'opinion publique. Si l'on excepte une énergique protestation de Lucien Tronchet, de la F.O.B.B. de Genève, la solidarité syndicale semble avoir été ténue.

Il y a quelques années, dans une situation semblable, la presse a marqué son opposition avec générosité. Pierre Béguin, sauf erreur, faisait pertinemment remarquer : si nous privons les ouvriers étrangers de l'exercice des droits politiques dans le cadre de notre Etat, pouvons-nous les empêcher d'être militants dans leur propre pays ?

Aujourd'hui, le communiqué fédéral passe dans l'indifférence. Quelle faculté d'acceptation !

Des comptes de laitiers

Le Conseil fédéral, utilisant des crédits qui lui sont ouverts par les Chambres, participe à la lutte contre la faim. Quelque 12 millions permettaient jusqu'ici d'envoyer des produits laitiers (lait condensé, lait en poudre) à des populations sous-alimentées. Or deux organisations internationales d'assistance, l'UNICEF et l'UNRWA ont demandé au Conseil fédéral de leur octroyer en espèces et non plus en nature la valeur des dons. UNICEF signifie Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'UNRWA, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Quelles sont donc les raisons de ces deux organisations ?

Les organisations internationales ont constaté, déclare la correspondance syndicale suisse, qu'avec l'argent que la Confédération consacre à l'acquisition de produits laitiers, elles peuvent en acheter davantage à l'étranger, **le lait en poudre suisse de haute qualité étant deux fois plus cher que les produits offerts par la concurrence.** Le Conseil fédéral ne dépenserait pas davantage, mais les deux organisations pourraient mettre un volume plus élevé de produits laitiers à la disposition des pays qui ont faim. Si l'on comprend bien, l'aide aux pays sous-développés ne nourrit pas que les sous-alimentés. Mais, chose admirable, les porte-parole de nos officialités, service d'information agricole et correspondance syndicale, s'indignent de la décision du Conseil fédéral d'accepter de verser en argent désormais l'équivalent des produits dont il faisait don. Pourquoi ? Parce que le marché suisse sera encombré de quatre millions de surplus laitiers et qu'il en coûtera deux millions au compte laitier et à la caisse fédérale pour les placer.

D'où des appels non équivoques pour que les Chambres fédérales « corrigent » la décision du Conseil fédéral et que nous continuions à exporter du lait en poudre suisse, deux fois plus cher que celui de la concurrence étrangère, pour le profit de qui vous savez.

La Correspondance syndicale suisse aurait été bien inspirée de demander plutôt que le Conseil fédéral soumette à l'examen les marges de bénéfice des exportateurs qui vendent à la Confédération du lait en poudre. Enfin les opposants taisent une raison essentielle de payer en espèces. Les Etats-Unis, selon la procédure dite du « matching » fixent leurs contributions en proportion des versements des autres Etats. Pour l'UNICEF, la part américaine est de 40 % des contributions totales des autres pays. Il est donc dans l'intérêt bien compris de cette institution d'« obliger » les Etats-Unis à verser plus.

Le mur du son

Le IV^e Rapport du Conseil fédéral sur l'acquisition des Mirage III contient une petite phrase fort significative. Elle se rapporte aux essais de vol des premiers Mirage III S livrés à la troupe (deux).

« A la suite des dangers d'avalanches régnant au printemps dernier dans les Alpes, il a fallu exécuter des vols supersoniques — qui ne pouvaient être ajournés — au-dessus des Préalpes et du Plateau dans des régions à forte densité de population ».

Le rapport ajoute que les pilotes respectèrent le plafond minimum de 10 000 mètres. Les dégâts furent de peu d'importance.

Nous citons cette remarque parce que le problème n'est pas affaire Mirage, affaire suisse, mais affaire de civilisation européenne. Et il n'y a pas que le danger d'avalanche. Nous avons, cet été, constaté en France, en Dordogne, les dégâts causés par l'aviation militaire française supersonique. Un des accidents les plus spectaculaires fut la destruction par un bang d'une tour de l'admirable château de Fénelon. Il est évident que les vieux pays souffriront dans ce qu'ils ont de plus précieux, ce qui est leur noblesse : leur chair architecturale, les maisons, les monuments qui témoignent de leur tradition. Un mur du XVII^e a beau être solide, il n'est pas fait pour résister à des ondes de choc. Ni un mur moderne :

comment certains murs-rideaux résisteront-ils ? Nous ne le savons pas.

Or, partout où les dégâts sont à constater, les responsables militaires viennent cette consolante phrase à la bouche : « Attendez que l'aviation civile soit supersonique ! »

On sait que les projets américains ou anglo-français avancent très vite. Dans quelques années ils seront commercialisés. Leur mise au point et leur construction représentent de tels investissements que ces avions devront voler. On nous les imposera. Aux Etats-Unis (qui pourtant possèdent d'autres espaces libres que l'Europe) la population de certaines villes a déjà été mise en condition. Des enquêtes préfabriquées dont nous avons parlé dans D.P. révèlent que le 80 % des gens interrogés trouvent supportable ce sacrifice aux exigences du progrès.

Au mieux, nous obtiendrons quelques précautions. Lesquelles ? En ce domaine, la protection de la population nous semble urgente. Il serait même nécessaire qu'elle soit organisée et décidée.

Car nous atteignons le point où le progrès technique perd sa raison d'être. Rien ne justifie la nécessité de faire gagner à ce prix deux heures à l'homme d'affaires qui se rend à New-York. Deux heures de son temps ne valent pas une fissure dans un vieux mur. Ce n'est pas là du romantisme réactionnaire, c'est une juste échelle des valeurs.

Qui en Suisse prendra en main la protection de notre patrimoine contre l'aviation supersonique ?

En Suisse et dans le monde, car il s'agit en fin de compte d'un problème international.

L'insuline sans la pensée de Mao

Dans notre dernier numéro, nous relevions l'importance d'une réussite de la science chinoise : la synthèse totale de l'insuline. D'une part, les Chinois faisaient faire un bond en avant à la biochimie, d'autre part ils démontraient le niveau international de leur recherche scientifique (qui aurait su, elle, s'inspirer de la pensée du président Mao-Tsé-Tung).

Peu après notre article, l'agence U.P.I. commentait dans les mêmes termes la réussite chinoise.

Le docteur O. Ritter nous a écrit à ce sujet. Faisant le point des travaux biochimiques sur l'insuline, il précise que la science américaine est en tête en ce domaine puisque des chercheurs américains ont réussi la synthèse totale de l'insuline humaine. Nous sommes heureux de publier sa lettre qui avec une admirable érudition résume les étapes de la recherche bio-chimique sur l'insuline et qui apporte des informations que les grands journaux de la presse internationale qui commentèrent la dépêche chinoise ne fournissaient pas.

« Nyon, le 16 septembre 1966

Chers amis,

Votre article concernant la pensée de Mao et l'insuline de bœuf, paru dans « Domaine Public », nécessite quelques retouches. La structure chimique de l'insuline a été élucidée par Sanger dans les années 1955 à 1960. Celui-ci a montré que l'insuline est composée d'une chaîne A (formée de 21 amino-acides) et d'une chaîne B (formée de 30 amino-acides), ces deux chaînes étant réunies par des atomes de soufre. A la suite de ces travaux, des chercheurs canadiens, Dixon et Wardlaw, sont parvenus à briser cette chaîne d'atomes de soufre et à libérer les chaînes A et B. Ces travaux sont datés de 1960. En 1961, un groupe de chercheurs chinois, Du et collaborateurs, parvenaient au même résultat. A noter d'ailleurs que les chercheurs chinois utilisaient pour la séparation de l'insuline un procédé mis au point par un biochimiste américain, du Vigneaud. En 1965, ce même groupe de chercheurs chinois annonçait qu'ils étaient parvenus à améliorer dans de très grandes proportions le rendement du procédé de resynthèse de l'insuline à partir des chaînes naturelles A et B. C'est probablement le travail auquel fait allusion « Domaine Public ». Il s'agit sans doute de travaux fort intéressants mais qui ne sont pas fondamenta-

lement nouveaux. En effet, le peloton de tête de la biochimie de l'insuline est constitué par un groupe de chercheurs américains, Katsyannis et collaborateurs, qui, dès 1964, sont parvenus à faire la synthèse totale (c'est-à-dire sans partir de l'insuline naturelle) des chaînes A et B et à la joindre ensuite au moyen de deux liaisons disulfure. Ils ont réalisé la synthèse totale de l'insuline de bœuf, de mouton et même d'insuline humaine, réalisant ainsi la première synthèse d'une protéine humaine biologiquement active, d'un poids moléculaire élevé, aux environs de 6000. Il s'agit là d'une date historique pour la biochimie. Les conséquences de cette découverte sont difficiles à prévoir, mais seront certainement nombreuses, inattendues et fructueuses.

Veillez agréer, chers amis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

D^r. O. Ritter »

Blick an der Spitze

Le 13 septembre 1966, le contrôle de l'édition de « Blick » permettait d'attester un tirage utile de 180 487 exemplaires. Ainsi, officiellement, « Blick » prenait rang comme premier quotidien de Suisse. Le succès est d'ailleurs étonnant puisqu'en une année « Blick », de 1965 à 1966, a augmenté son tirage de plus de 30 000 exemplaires.

« Blick » a rompu les traditions des éditeurs de journaux. Il a renoncé à être un journal régional, malgré son implantation zuricoise et par conséquent à être un journal complet.

Il vit essentiellement de la vente au numéro, pour le 90 %, ce qui présente des risques considérables de bouillon, ce qui implique donc une volonté constante de mise en haleine du lecteur. On sait par quels procédés ! Ce succès va permettre à « Blick » de trouver un plus large support publicitaire ; jusqu'ici la publicité qu'il obtient n'est pas fonction de son tirage. Et peut-être aussi ressurgiront les projets d'un « Blick » romand.

Les compromis scientifiques

Nous avons déjà eu l'occasion, dans « Domaine Public », de commenter la révision de l'indice des prix, dont nous avons, les premiers, donné les nouveaux barèmes. Aujourd'hui, la publication est officielle. Nous nous limiterons cette fois à deux brèves remarques.

Il est amusant de relever dans le détail des postes alimentaires la prédominance des goûts de nos compatriotes alémaniques (pain bis, cervelas, etc.)

On s'est plu, d'autre part, dans les commentaires, à souligner que le calcul du nouvel indice était, lui aussi, le résultat d'un compromis disent les uns, d'une entente disent les autres, entre les partenaires sociaux. Lorsque, dans nos critiques, nous insistions sur la portée politique de la révision, on nous répondait : seuls comptent l'objectivité des chiffres et des calculs et des statistiques qui ne prêtent pas à discussion ; étaient-ils donc si objectifs qu'ils ont donné matière à des compromis (scientifiques ou helvétiques ?).

Un exemple : on baisse la quote-part du loyer dans le calcul de l'indice (difficile à faire admettre) ce qui atténuera les hausses, mais en compensation les prix des loyers seront pointés par les statisticiens deux fois par année au lieu d'une fois, ce qui permettra de mieux détecter les hausses.

A nos lecteurs

Avec la rentrée, nous demanderons, selon la tradition, à nos lecteurs de nous aider à diffuser « Domaine Public ». Nous leur adresserons bientôt une carte-réponse pour leur faciliter l'envoi d'adresses utiles. Mais dès maintenant, nous recevrons avec plaisir toute carte de leur part qui nous dise où prospecter. Comme toujours, l'attention touche autant que le cadeau.